

L'assistance financière consiste à fournir aux clients des renseignements sur toutes les questions financières auxquelles il est possible de répondre par visioconférence.

Paramètres de l'assistance financière

<p>LES DOMAINES COUVERTS PEUVENT INCLURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finance ▪ Fiscalité ▪ Placements ▪ Assurance et gestion des risques ▪ Retraite ▪ Succession ▪ Aspects légaux
<p>ÉQUIPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements fournis par comptables agréés et fiscalistes.
<p>COMMUNICATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ligne dédiée 1800 / Service bilingue
<p>ACCÈS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, heure normale de l'Est, sauf les jours fériés.
<p>VALEUR AJOUTÉE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponses pratiques et détaillées ▪ Nombre et durée des appels illimités
<p>EXEMPLES DE QUESTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je suis dépassé par mes dettes, quelles sont mes options ? ▪ Quelles sont les conséquences d'une faillite ? ▪ Mon dossier de crédit sera-t-il entaché pour toujours? ▪ Devrais-je investir dans un RÉER avant d'investir dans les actions ? Qu'est-ce qu'un CELI? ▪ Mes prestations de congé de maternité sont-elles imposables ? ▪ Est-il mieux d'investir dans des fonds de placement ou de rembourser mes dettes (ou hypothèque)? ▪ Est-il important de faire un testament? Pourquoi? Qu'arrivera-t-il si je n'en fais pas? ▪ Quels sont les revenus de succession imposables?